

37*2
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 39 Bis Rue de la division Leclerc, 62600 BERCK
990 428 864 RCS BOULOGNE SUR MER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 SEPTEMBRE 2025**

L'an 2025,
Le 27 septembre,
A 10 heures,

Madame Catherine BOUVELLE,

- Associée Unique de la société 37*2,
- A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, **nomme en qualité de Directeur Général**, à compter de ce jour, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Monsieur Éric BOUVELLE

Né le 10 mai 1964 à LE CATEAU CAMBRESIS (59)

De nationalité française

Demeurant 36 bis Route nationale 59360 NEUVILLY.

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Éric BOUVELLE** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Éric BOUVELLE** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Éric BOUVELLE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Catherine BOUVELLE